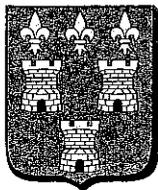


*Mairie de Daux*

31700



☎ 05 61 85 40 25  
Fax 05 61 85 23 55  
mairie-daux@orange.fr

Daux, le 21 novembre 2019

Monsieur le Maire de DAUX

à

**Madame Elisabeth BORNE**  
Ministre de la Transition Écologique et Solidaire  
246 boulevard Saint-Germain  
92055 PARIS-LA-DÉFENSE Cedex

Envoi en R + AR

**Objet :** Demande d'arrêt immédiat de l'expérimentation des nouvelles trajectoires FISTO-LACOU au départ de l'aéroport Toulouse Blagnac  
**P.J. :** Délibération du Conseil Municipal de Daux du 01/10/2018  
Intervention Commune de Daux en CCE le 15/10/2019  
Courrier ACNUSSA du 28/10/2019  
**Copie :** Transmise au SNA et à M. le Préfet de Région

Madame la Ministre,

La commune de Daux est confrontée à la gêne sonore des avions depuis de longues années tant pour ce qui concerne les atterrissages Nord que pour les vols d'essai Airbus. La croissance du trafic a sensiblement augmenté les nuisances sonores notamment du fait du survol du village lié à l'ouverture de nouvelles lignes aériennes vers le Sud (péninsule ibérique, Maghreb, ...).

La commune a été informée le 19 juin 2019 qu'une expérimentation avait débuté depuis fin mai 2019 et qu'une enquête publique serait réalisée (elle a eu lieu du 16/09/2019 au 18/10/2019).

La commune avait constaté dès le mois de juin (courrier au SNA) une augmentation importante de la gêne sonore qui devient (notamment au niveau du village et des écoles) importante, rapprochée, permanente puisqu'elle concerne désormais aussi bien les atterrissages que les décollages. Un « rail aérien » a été constitué.

La commune s'est exprimée à plusieurs reprises auprès du SNA, de l'aéroport, des élus, en CEE (pour la première fois le 15 octobre), auprès de l'ACNUSA, de M. le Préfet de Région, du Commissaire Enquêteur.

Comme exposé dans la délibération ci-jointe :

- La commune de Daux n'a pas été associée ni informée des études réalisées par le SNA. Son avis n'a pas été pris préalablement à la CCE de janvier 2019. La concertation a été défailante de notre point de vue.
- L'impact sur les habitants de la commune présenté dans le dossier d'enquête publique est sous-évalué. Ce ne sont pas 25 habitants qui sont impactés mais une grande partie de la commune du fait du rapprochement du village et des écoles des décollages Nord. Ce trafic associé aux atterrissages Nord et au trafic retour

des décollages Sud emprunte un véritable « rail aérien » dont l'impact environnemental est important et permanent. L'évaluation préalable environnementale est insuffisante de notre point de vue.

- Aucune mesure réelle de bruit n'a été réalisée ni avant ni pendant l'expérimentation par les autorités pilotes de l'expérimentation. Ce sont les riverains qui ont dû mesurer eux-mêmes les niveaux sonores élevés notamment au niveau du village et des écoles. Dans un autre projet communal, la création de la station d'épuration, des mesures d'impact réelles ont pourtant été demandées dans un contexte sans commune mesure du point de vue de la gêne sonore. L'évaluation de l'expérimentation n'inclut pas de mesures réelles d'impact.
- Au moment où la problématique de la consommation de carburant se pose dans le cadre de la prévention du réchauffement climatique, le rallongement de trajectoires pose un problème de fond.
- L'intérêt général de la mesure n'est pas avéré puisqu'elle ne répond à aucun enjeu de sécurité. Par contre, le déplacement de la gêne sonore d'un secteur vers un autre crée un sentiment d'injustice profond dans la population déjà soumise à une gêne sonore existante. Peut-on imaginer que la croissance actuelle du trafic des aéroports français s'accompagnera d'adaptation à la demande de certains secteurs au détriment d'autres hors cadre du Plan de gêne sonore, sans vision globale ? L'intérêt général n'est pas avéré de notre point de vue.
- Une concentration des vols dans un même espace est probablement une cause d'augmentation des risques liés à la sécurité des aéronefs, sachant que le trafic augmente par ailleurs.
- Daux est une commune paisible, agréable en pleine expansion. Elle a toujours pratiqué un urbanisme responsable et respectueux de l'environnement. Cette modification de trajectoire causerait un préjudice très important à son développement futur et à la qualité de vie de ses habitants ce qui n'est pas acceptable par la municipalité.
- Enfin une législation plus contraignante qu'aujourd'hui visant à ne pas accepter les avions bruyants dans les aéroports urbains comme Toulouse Blagnac est indispensable.

L'émotion est profonde depuis cet été dans notre commune de Daux mais bien au-delà (Larra, Vieille-Toulouse, Pibrac, ...). Dans notre commune une association regroupant plus de 200 adhérents a vu le jour début septembre. Des plaintes quotidiennes sont transmises au service environnement de l'aéroport. L'Ouest et le Sud toulousain entrent en ébullition.

Dans ce contexte, appliquant le principe de précaution pour la santé de mes administrés, je demande donc l'arrêt immédiat de l'expérimentation des trajectoires FISTO-LACOU et le retour sur les trajectoires antérieures.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
**Patrice LAGORCE**

